

Sclérodex[®] Injection

**DEXTROSE, USP 2500 mg/10 mL (250 mg/mL)
& CHLORURE DE SODIUM, USP 1000 mg/10 mL (100 mg/mL)**

CLASSIFICATION THÉRAPEUTIQUE

Agent sclérosant.

INDICATIONS

SCLÉRODEX[®] est un sclérosant relativement faible recommandé pour le traitement local des varicosités au niveau des petits vaisseaux et des vaisseaux communicants du système veineux superficiel.

On l'utilise également comme adjuvant au traitement chirurgical des varicosités des membres inférieurs.

CONTRE-INDICATIONS

Strictement contre-indiqué, comme tout autre agent sclérosant, dans les cas suivants :

- Thrombophlébite récente (6 mois à 2 ans), qu'elle soit superficielle ou profonde
- Varices provoquées par des tumeurs abdominales ou pelviennes
- Potentialité de maladie artérielle sous-jacente
- Insuffisance rénale ou cardiaque accompagnée de stase veineuse ou de vasodilatation
- Angine de poitrine
- Infection locale ou générale
- Hyperthyroïdie
- Diabète sucré non contrôlé



PRÉCAUTIONS

- À n'utiliser que sous stricte surveillance médicale (de préférence par un médecin familiarisé avec la sclérothérapie).
- Administrer avec une extrême prudence aux utilisatrices de contraceptifs oraux et aux patients ayant subi une thrombophlébite profonde.
- Ne pas injecter par voie intra-artérielle (risque d'ischémie et de nécrose des tissus voisins).
- Éviter l'extravasation (risque d'apparition d'escarres).
- Envisager la possibilité de survenue d'une réaction allergique bénigne ou même aiguë.
- Prendre garde au risque d'embolie pulmonaire si le caillot passe dans la circulation générale.

POSOLOGIE

Variable selon la grosseur et la longueur de la veine à scléroser. **Ne pas administrer plus de 10 mL par visite**, à raison de 0,1 à 1 mL maximum par point d'injection et en espaçant ces points de 5 cm environ.

CONSERVATION

Entreposer à température ambiante (15 – 30°C).

PRÉSENTATION

Boîtes de 5 flacons de 10 mL / ou de 50 flacons de 10 mL.

Chaque mL de SCLÉRODEX® Injection contient :

Dextrose, USP	250 mg;
Chlorure de sodium, USP	100 mg;
Alcool phényléthylrique, USP	8 mg;
Propylène glycol, USP	100 mg;
Eau pour injection, USP	q.s.

CODE : L0010035/34

DIN : 02020939



Montréal, Canada H3M 3A2